

Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Gestion et exploitation du camping municipal de Saint-Thurin / Vêtre-sur-Anzon

1. Identification de la collectivité

- **Nom de la collectivité :** Commune de Vêtre-sur-Anzon
- **Adresse :** Mairie principale, 1 place de l'église – 42440 Vêtre-sur-Anzon
- **Contact :** commune@vetresuranzon.fr

2. Objet de l'AMI

La commune de Vêtre-sur-Anzon lance un appel à manifestation d'intérêt afin de confier l'exploitation et la gestion de son camping municipal.

La municipalité souhaite impérativement préserver l'identité de ce site. Le projet retenu devra obligatoirement garantir le maintien d'un **esprit familial, de tarifs abordables et d'un séjour authentique** au plus près de la nature et du patrimoine local.

3. Description du site

- **Désignation :** Camping municipal de Vêtre-sur-Anzon, comprenant environ 20 emplacements, dont certains avec branchement électrique et eau, ainsi que les infrastructures associées (1 bloc sanitaire de 2 douches, 3 WC et lavabos collectifs, un bureau d'accueil et une remise attenante, le tout à remettre en état).
- **Cadre :** Situé dans un environnement préservé et verdoyant, propice au calme, à la détente et aux activités de pleine nature. Un city-stade est implanté juste à côté.

4. Attentes de la collectivité et cahier des charges

Le futur exploitant devra démontrer sa capacité à faire vivre le camping selon trois piliers majeurs :

- **Un esprit familial et convivial :** Proposer un accueil chaleureux et humain, adapté aux familles (sécurité des enfants, espaces de convivialité partagés, animations simples et de bon goût).
- **Une politique tarifaire abordable :** Maintenir des prix accessibles au plus grand nombre (tourisme social et familial), en parfaite cohérence avec l'offre d'un camping municipal de proximité.
- **L'authenticité et le respect de l'environnement :** Valoriser la simplicité d'un séjour en plein air. Le gestionnaire devra privilégier l'intégration locale (produits du terroir, partenariats avec les commerces et acteurs touristiques de la Vêtre) et s'engager dans une gestion éco-responsable du site.

5. Modalités de la mise à disposition

- **Type de contrat** : Convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public ou bail emphytéotique, ou autre (à définir selon projet).
- **Durée de la convention** : à définir selon le projet présenté.
- **Redevance** : Le montant de la redevance (ou du bail) tiendra compte de la volonté de la commune de maintenir des tarifs publics modérés et pourra contenir une part variable liée au chiffre d'affaires généré.

6. Critères de sélection des projets

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

1. **Qualité et philosophie du projet (40%)** : Adéquation avec les valeurs de camping familial, authentique, de pleine nature et respectueux de l'environnement.
2. **Garantie d'accessibilité financière (30%)** : Cohérence des tarifs proposés pour les usagers (maintien de prix abordables).
3. **Viabilité économique et expérience (30%)** : Solidarité du prévisionnel financier et compétences professionnelles du candidat dans la gestion humaine et technique d'un site touristique.

7. Composition du dossier de candidature

Les candidats devront fournir :

- Une lettre de candidature et un CV/présentation du porteur de projet.
- Un mémoire méthodologique détaillant le projet d'exploitation, les périodes d'ouverture, l'animation du site et la stratégie pour faire vivre les valeurs familiales et authentiques demandées.
- La grille tarifaire prévisionnelle complète proposée aux campeurs.
- Un budget prévisionnel sur 3 ans.

8. Calendrier et modalités de transmission

- **Date limite de dépôt** : Le 1^{er} décembre 2026 à 23h59
- **Transmission** : Par voie électronique à commune@vetresuranzon.fr ou par courrier recommandé à la mairie.
- **Visite du site** : sur rendez-vous auprès de la mairie.